



La Côte d'Ivoire traîne les pieds pour signer la convention cadre

Rubrique : actualités - Date : mercredi 20 janvier 2010

La situation surprend plus d'un. Alors que l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a autorisé le chef de l'Etat depuis le 24 mai 2007 à ratifier la convention cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac, au secrétariat général de la présidence, l'on traîne les pieds pour soumettre ce projet de décret à la signature. Cette situation provoque de sérieux désagréments au pays qui selon une étude menée par le Pr Pascal Bogui de l'université de Cocody, dépense 28,6 milliards par an pour le traitement des maladies dues au tabac.

Selon Tall Lacina, président de la Coordination des ONG en lutte contre le tabagisme, le processus de ratification de ce traité est bien entamé en Côte d'Ivoire. En effet, l'Assemblée nationale a adopté le 24 mai 2007 le projet autorisant le Président de la république à ratifier la CCLAT, et le 31 mai 2007, la Loi N°2007-507 du 31 mai 2007 autorisant le président de la république à ratifier ladite convention a été promulguée. « La dernière étape consistant en la signature du décret de ratification et de publication initié par le Secrétariat général du gouvernement depuis 2007 et la transmission de l'instrument de ratification par le ministère des affaires étrangères au dépositaire de la CCLAT au siège de l'ONU à New York.

[...[] Lire la suite de l'article sur le site news.abidjan.net=} <http://news.abidjan.net/h/353870.ht...>]